



## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/835 de la Commission du 12 mars 2024, renouvelant l'approbation de la substance active trinexapac conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique CLIPLESS*

*de la société* FMC FRANCE

*numéro de dossier* n°2025-1002

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit CLIPLESS dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active trinexapac,*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance le **30 avril 2025**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	CLIPLESS
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	FMC FRANCE 11 bis quai Perrache 69002 LYON France
<b>Formulation</b>	Micro-émulsion (ME)
Contenant	120 g/L - trinéxapac-éthyl
<b>Numéro d'intrant</b>	014-2015.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2180190
<b>Fonction</b>	Régulateur de croissance
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'AMM	30/04/2025
Date limite pour la vente et la distribution	30/10/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/10/2026

A Maisons-Alfort, le 30/04/2025

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)